



Cristina Brancaglion

L'information phonétique dans la lexicographie québécoise des années 1960

cristina.brancaglion@unimi.it

1. LES DÉBUTS DE LA LEXICOGRAPHIE CANADIENNE-FRANÇAISE

La qualité du français parlé au Canada ne devient objet de préoccupation de la part de la population francophone qu'après un demi siècle de domination anglaise, quand la contamination de l'anglais et le jugement défavorable des anglophones commencent à susciter des réflexions visant à décrire, puis à corriger, l'usage local (Bouchard, 2002, 64 sgg). En 1810 Jacques Viger regroupe dans sa *Néologie canadienne, ou Dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue* des listes de mots «dont la prononciation & l'orthographe sont différentes de la prononciation & orthographe françaises», aussi bien que «des mots étrangers qui se sont glissés» dans cette variété de français¹; sept ans plus tard, Michel Bibeau entreprend de publier dans le journal *L'Aurore* des chroniques linguistiques qui marquent la véritable apparition d'un discours métalinguistique canadien français (*Ibidem*, 207); en 1841, Thomas Maguire fait paraître son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, un ouvrage correctif qui montre nettement le souci d'améliorer la qualité de la langue en s'alignant sur la norme de France, à une époque où la population anglophone ne manque pas de faire remarquer le caractère patoisant du français parlé au Canada, en contribuant ainsi à susciter un sentiment d'insécurité linguistique qui demeure bien enraciné dans l'identité québécoise. Maguire réalise son *Manuel* en s'appuyant sur

¹ Ce manuscrit demeurera inédit jusqu'au début du XXe siècle, quand il sera publié par tranches dans le *Bulletin du parler français au Canada*; une édition récente a été réalisée par Suzelle Blais: *Néologie canadienne de Jacques Viger (manuscrits de 1810). Édition avec étude linguistique*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998.

des ouvrages de référence réalisés en France, dans l'intention d'offrir une synthèse des difficultés grammaticales, lexicales et phonétiques de la langue française, mais aussi de «signaler des erreurs de langage particulières au Canada» (Maguire, 1841, [I]). Aussi déclenche-t-il une controverse entre les défenseurs de la norme hexagonale et les intellectuels plus indulgents vers les particularités locales, notamment l'abbé Jérôme Demers, controverse qui favorise le développement de la réflexion sur la langue:

À partir de cette date, on verra des chroniqueurs linguistiques représenter deux tendances opposées: les tenants de la norme du français telle qu'elle est définie par les ouvrages de grammaire et les dictionnaires français, et les défenseurs d'une certaine légitimité des particularismes du français canadien, et, suivant les époques ou les circonstances, l'un ou l'autre groupe prendra le dessus. On verra aussi bien des chroniqueurs naviguer malaisément entre ces deux pôles. (Bouchard, 2002, 208)

Ces deux orientations, puriste et libérale, vont également caractériser la production lexicographique:

Ce premier ouvrage lexicographique, le *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses* de Thomas Maguire, inaugure une double tendance qui va marquer la lexicographie québécoise jusqu'à aujourd'hui, une tendance puriste qui prône un alignement systématique sur la France et une deuxième tendance qui laissera de plus en plus de place au fil des années à une norme proprement québécoise. (Lavoie, 1995, 358)

Comme l'ont montré Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, les deux courants partagent, en fait, une vision de la réalité et de la langue qui est la même, fondée sur l'identification du Canada français à une province de France et donc sur la volonté d'aligner le parler local sur la norme telle qu'elle a été définie en France. En effet, si les puristes tendent à interpréter tout écart de la norme hexagonale comme une erreur à corriger, la légitimation de l'usage local prônée par les glossaristes n'insiste pas moins sur les liens avec la mère patrie, vu que la revalorisation de la façon de parler des Canadiens se fonde sur sa parenté avec le français du XVII^e et du XVIII^e siècle ou avec les parlers régionaux de France (cfr. Poirier, Saint-Yves, 2002)². Aucune des deux orientations ne parviendra cependant à exercer une influence concrète sur l'usage réel: «Ni l'un ni l'autre des deux groupes antagonistes ne réussira à faire triompher son point de vue, le premier, parce que son orientation faisait complètement fi du sentiment lin-

² Le mot glossariste est utilisé pour indiquer l'auteur d'un répertoire lexicographique sans visée corrective, suivant le sens que Poirier et Saint-Yves attribuent à glossaire dans l'article cité (*Ibidem*, 57, note 3).

guistique des Canadiens, le second, parce que sa position était en porte-à-faux avec les prémisses de l'argumentation.» (*Ibidem*, 72)

Malgré l'essor de la lexicographie et le développement des publications visant à protéger le français contre le risque d'anglicisation, entre la moitié du XIX^e siècle et la moitié du XX^e la situation de la langue française au Canada se détériore progressivement. L'évolution historique, économique et sociale n'est pas favorable à la population francophone, qui se retrouve politiquement minoritaire et subordonnée, sur le plan économique, aux anglophones. Le Canadien français commence ainsi à élaborer une image de plus en plus négative de sa propre culture, de son identité, de sa langue:

cette période [1867-1960] marque surtout le recul constant de la position du français dans des secteurs de plus en plus nombreux et importants de la vie sociale. En outre, pendant tout le siècle, l'image de la langue va se détériorant dans l'esprit des Canadiens français eux-mêmes, conséquence directe de la dégradation de l'image identitaire. (Bouchard, 2002, 88)

2. LES ANNÉES 1960

La population francophone ne commencera à se délivrer de ce sentiment d'infériorité linguistique qu'après la Révolution tranquille, une période de prise de conscience politique, sociale et culturelle, dont le début coïncide avec le déclenchement d'une nouvelle polémique sur la langue³. La crise du joul, accompagnée de l'aspiration collective à une rénovation économique et politique, aura finalement une influence positive sur la perception du français québécois:

La crise du joul allait agir comme une soupape de sûreté, en autorisant pendant quelques années l'expression de la dimension la plus populaire de l'identité linguistique; le joul ouvrait ainsi la voie à une reconnaissance *de facto* de la légitimité du français canadien, dorénavant qualifié de *québécois*, dans ses usages considérés comme généraux et neutres. Malgré les débordements auxquels il a donné lieu, le joul a ainsi mis fin à un malentendu: les Québécois ne sont pas des Français et, par conséquent, on ne peut exiger d'eux qu'ils adoptent toutes les caractéristiques du français parisien. (Poirier, Saint-Yves, 2002, 72)

³ En septembre 1959 la mort du premier ministre Maurice Duplessis marque la fin du régime conservateur et rend possible la transition vers un gouvernement plus libéral, qui réalisera les grandes réformes politiques et sociales de la Révolution tranquille. En octobre 1959 André Laurendeau et Jean-Paul Desbiens (Frère Untel) lancent dans les pages du journal *Le Devoir* un nouveau débat sur la qualité de la langue, qui ouvre la crise du joul.

Les années 1960 sont en effet une décennie fondamentale dans l'évolution de la situation linguistique québécoise. Malgré les attaques contre l'emploi du joul, perçu comme une langue détériorée et anglicisée, les spécificités linguistiques locales sont de plus en plus illustrées par l'écriture littéraire. En même temps, un processus de standardisation du français québécois commence à s'organiser, avec la constitution des grandes commissions d'enquête et la mise en place d'une politique linguistique officielle.

La production lexicographique participe de cette évolution et s'enrichit surtout d'ouvrages correctifs, parfois explicitement conçus pour combattre l'emploi du joul. Les répertoires lexicaux des années 1960 sont essentiellement le résultat du travail individuel de quelques lettrés soucieux de contribuer à l'amélioration de la langue française du Québec, souvent en raison de leurs intérêts professionnels dans le domaine pédagogique.

On propose ici une analyse de quatre «dictionnaires» publiés au cours de cette décennie: le *Petit dictionnaire du «joul» au français* (1962) d'Augustin Turenne, *Le français du Canada* (1963) de Victor Barbeau, le *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (1967) de Gérard Dagenais et le *Dictionnaire correctif du français au Canada* (1968) de Gaston Dulong.⁴

Augustin Turenne se réclame ouvertement des positions du Frère Untel contre le parler joulisant, et conçoit son répertoire non seulement pour «les spécialistes de la langue» mais plus en général «pour la masse» (*Tu*, «Avertissement», 8). Il tient à inscrire son *Petit dictionnaire* dans la «campagne de refrancisation en cours» (*Tu*, «Avant-propos», 10), persuadé que «notre isolement géographique ne doit pas nous faire perdre de vue que le français est une langue universelle, parlée par plus de cent millions d'individus» (*Ibidem*, 9). Aussi, regroupe-t-il des listes de formes jugées fautives, pour lesquelles il signale l'équivalent en «bon français» (*Ibidem*, 11), ce qui signifie que toutes les entrées répertoriées sont à proscrire. Les unités lexicales sont réunies en deux parties: la première répond à un principe thématique et inclut des «Mots et expressions groupés suivant les différentes activités de la vie courante», organisés en 38 listes; la deuxième rassemble des substantifs, adjectifs, verbes et expressions «erronés» ou «à corriger», répartis selon leur classe grammaticale.

Le volume de Victor Barbeau est également organisé en plusieurs nomenclatures, dans lesquelles l'auteur a voulu réunir les «fautes» mais aussi les «particularismes» du français québécois (*Ba*, «Avant-propos», 7). Le but est évidemment celui de corriger le parler local, même si Barbeau n'hésite pas à manifester sa perplexité sur la réussite de cette opération:

Depuis cent ans et au-delà que notre langue maternelle inquiète les uns et trouble profondément les autres, il ne paraît pas encore que l'usage s'en soit beau-

⁴ Pour les renvois à ces ouvrages on utilisera dorénavant les sigles Tu, Ba, Da, Du.

coup amélioré. Le chapitre inédit consacré aux principaux manquements aux règles grammaticales en est une preuve de plus. (*Ibidem*)

Le français du Canada est donc organisé en trois sections – le fonds français, le fonds anglo-saxon, le fonds canadien – dans chacune desquelles la nomenclature est précédée de quelques pages introductives; grâce à ces brefs essais théoriques le volume illustre les composantes et les problématiques essentielles concernant le français parlé au Canada, dans une perspective historique et synchronique, se présentant ainsi comme un abrégé des aspects essentiels de cette variété de français.

Le *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* de Gérard Dagenais se distingue pour l'attention qu'il prête aux aspects non strictement lexicaux de la langue, en introduisant des articles et des observations qui concernent la morphologie, la syntaxe, la phonétique. Les unités lexicales demeurent cependant la composante principale de l'ouvrage, réalisé surtout dans l'intention de combattre l'anglicisme, vu que, comme l'affirme l'auteur, «il est devenu impossible de restaurer le français au Canada sans s'occuper en même temps de désangliciser le langage» (*Da*, «Avant-propos», V), à tel point que les Canadiens français «ne sont pas aussi libres d'adopter des termes anglais que le sont les usagers du français international» (*Ibidem*).

Cette déclaration permet par ailleurs de constater que, comme pour Augustin Turenne, le modèle de référence n'est pas (n'est plus) le français de France, mais plutôt son usage international dans l'univers francophone, un champ culturel et économique auquel le Québec est en train de s'ouvrir au cours des années 1960⁵: en énumérant les neuf buts à atteindre grâce à la publication de son *Dictionnaire*, Dagenais ne manque pas de souligner, au point 5, l'intention d'«aligner les modes d'expression des Canadiens sur le français universel» (*Da*, «Avant-propos», VII).

Quant aux destinataires de ce *Dictionnaire*, Dagenais semble viser un public plus limité par rapport à la «masse» évoquée par Turenne: il s'agit cette fois d'un public cultivé, qui inclut «la jeunesse qui s'instruit» et «tous ceux qui, leurs études terminées, ont conscience de la précarité du français au Canada» (*Da*, «Préface», I).

Par rapport à ces lexicographes, et notamment à Victor Barbeau, Gaston Dulong se montre moins pessimiste sur la situation et sur l'avenir du français au Canada. L'«Avant-propos» à son *Dictionnaire correctif du français au Canada* s'ouvre en effet par la constatation d'une évolution positive:

⁵ En 1961 est constituée, à Montréal, l'Agence Universitaire de la Francophonie; en 1965 le Québec signe, à Paris, des accords de coopération avec la France et en 1968 il participe à la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, qui a lieu au Gabon.

Depuis quelques années, on observe chez les Canadiens français un changement d'attitude profond à l'égard de leur langue. [...] Ce changement a porté quelques fruits et déjà, certaines prononciations fautives, certaines incorrections, certains barbarismes, certains anglicismes sont disparus ou en voie de disparition. Dans toutes les classes de la société on est de plus en plus attentif à son langage et il semble bien que tout retour en arrière soit maintenant impossible. (*Du, «Avant-propos», VII*)

Malgré cette amélioration, des usages impropres subsistent, ce qui justifie la réalisation d'un *Dictionnaire correctif* conçu pour signaler «les fautes les plus courantes» (*Ibidem*). L'ouvrage se veut un «instrument de consultation rapide» (*Ibidem*, VIII) et pour cette raison Dulong opte pour une organisation élémentaire qui réunit en une seule nomenclature toutes les formes fautives répertoriées, pour lesquelles sont donnés les équivalents corrects, sans aucune justification pour les rectifications proposées. Bien qu'elle ne soit pas déclarée explicitement, la norme de référence correspond encore une fois à l'usage international; Dulong introduit en effet un bref paragraphe pour justifier l'absence des «canadianismes de bon aloi», qu'il juge admissibles par le fait qu'ils constituent même pour le français universel un enrichissement dont nous pouvons être fiers» (*Ibidem*).

Par la publication de son *Dictionnaire correctif*, Gaston Dulong met en pratique les anciens projets pédagogiques de la Société du parler français au Canada, qui se proposait de réaliser un abrégé du *Glossaire du français au Canada*, destiné aux milieux éducatifs⁶; professeur à l'Université Laval et dernier secrétaire de la Société, Dulong met à exécution cette idée en prenant le *Glossaire* comme point de départ et en ajoutant «nombre d'expressions fautives relevées au cours de [ses] nombreuses enquêtes dans les différentes parties du Québec, de même que celles qu'on peut lire dans les journaux ou entendre à la radio et à la télévision» (*Ibidem*, VII-VIII). L'orientation pédagogique est confirmée dans l'«Avant-propos», le volume étant adressé en particulier

aux enseignants dont le rôle est de parler et d'enseigner le français et non le 'canayen', aux parents qui désirent apprendre à leurs enfants une langue correcte

⁶ La Société du parler français au Canada a encouragé et soutenu l'étude du français canadien à travers plusieurs initiatives, notamment par la publication du Bulletin du parler français au Canada et la réalisation du Glossaire du parler français au Canada (1930), un ouvrage lexicographique qui demeure une référence incontournable pour l'étude de cette variété de français et un témoignage essentiel sur la langue parlée au début du XXe siècle. L'activité de la Société a été illustrée par Louis Mercier: La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002; pour le dictionnaire de Dulong, cfr. en particulier pp. 121-123. On consultera en outre le volume dirigé par Claude Verrault, Louis Mercier et Thomas Lavoie, 1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation: mise en valeur d'un patrimoine culturel, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006.

et surtout à nos nombreux élèves, anciens et actuels, qui très souvent ont regretté devant nous l'absence d'un tel dictionnaire. (*Ibidem*, VIII)

Dans une perspective typologique, tous les répertoires lexicaux considérés peuvent être envisagés comme des ouvrages à vocation didactique, dans la mesure où l'intention de ces auteurs est essentiellement celle d'améliorer la compétence linguistique des Québécois plutôt que celle de dénigrer les usages fautifs ou de décrire la variété canadienne⁷. Victor Barbeau lui aussi, malgré (ou, sans doute, en raison de) sa perplexité sur la possibilité effective de corriger l'usage local, s'avère en définitive disponible à admettre une partie des spécificités canadiennes et se dit conscient de l'impossibilité de se conformer complètement à la norme de France:

nous nous méprendrions gravement sur la légitimité et la nécessité des canadianismes en les condamnant tous d'un bloc. Je concède qu'il y a beaucoup de lest à jeter. Mais [...] que deviendrait le français privé de l'appoint de la création populaire? Une langue desséchée. Nous ne parviendrons jamais à synchroniser notre parler avec celui des Français. (*Ba*, «Canadianismes», 177)

La recevabilité des particularismes est une question très discutée à cette époque, quand les organismes linguistiques officiels essayent de répondre au besoin de codification de la langue en publiant des listes des formes admises⁸. Celles-ci se limitent cependant à prendre en considération des unités lexicales, tandis que les lexicographes se montrent parfois attentifs aux autres composantes de la langue. Les particularités locales ne sont toutefois acceptées que dans certaines variétés de la langue parlée, et demeurent systématiquement exclues de l'usage écrit. Barbeau l'affirme explicitement, et insiste sur la nécessité d'aligner la langue écrite sur la norme internationale:

Il y a, quoi qu'on fasse et quoi qu'on veuille, le français dit universel et les français régionaux. La langue écrite ne connaît que le premier, ne doit accepter que le premier, mais jusqu'à quel point les seconds ont-ils licence de se particulariser? Il est évident que, pour notre part, nous serions dans un grand embarras si, par superstition de l'usage, nous devions renoncer à forger, à l'aide de mots anciens, des expressions d'un contenu nouveau. (*Ibidem*, 176)

⁷ Je reprends ici la typologie établie par Gabrielle Saint-Yves, qui propose de regrouper les recueils lexicographiques réalisés au Canada en trois catégories: ouvrages des puristes, des pédagogues, des glossairistes (cfr. Saint-Yves, 2003, 143).

⁸ La première liste de canadianismes paraît en 1966, établie par le Comité linguistique de Radio-Canada, suivie, trois ans plus tard, par l'inventaire officiel des 62 Canadianismes de bon aloi définis par l'Office de la langue française. Cfr. Radio-Canada, Canadianismes, «C'est-à-dire», III-10, 1966; Office de la langue française, Canadianismes de bon aloi, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1969 («Cahiers de l'Office de la langue française»; 4).

Dagenais applique ce principe dans son *Dictionnaire*, où plusieurs mots sont acceptés dans le langage familier et/ou populaire, mais demeurent exclus de l'écrit et du registre parlé soigné. En voici quelques exemples ⁹:

Il n'y a aucun mal à ce que l'on continue au Canada à dire *banc de neige* dans le langage familier, mais il importe de savoir que le mot juste est **congère**, afin de le comprendre quand on le lit ou l'entend et de pouvoir s'en servir quand on écrit. (*s.v.* «banc (... de neige)», *Da*, 79)

Le langage populaire a ses particularités partout, mais il faut s'abstenir dans le langage parlé soigné et dans la langue écrite de prêter au mot **blonde** un sens qu'il n'a pas en français correct. (*s.v.* «blonde», *Da*, 99)

Que le parler populaire continue de prêter ces significations patoises aux trois mots [cabale, cabaler, cabaleur], cela n'a guère d'importance, mais il faut respecter la propriété des termes dans la langue écrite et quand on veut parler correctement. (*s.v.* «cabale – cabaler – cabaleur», *Da*, 118)

Comme il désigne un animal exclusivement américain, le terme d'origine amérindienne **ouaouaron** a sa place dans le langage familier au Canada, mais on doit s'abstenir de l'écrire. (*s.v.* «ouaouaron», *Da*, 458)

En considération de cette sensibilité à la variabilité interne de la langue et à la différenciation des usages parlé et écrit, cette recherche se propose de vérifier dans quelle mesure ces lexicographes se montrent disponibles à intégrer des spécificités concernant la langue orale, notamment à travers l'analyse du traitement des informations concernant la prononciation.

3. L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION PHONÉTIQUE

Dans les sections introductives des répertoires analysés, les lexicographes tiennent à faire remarquer leur résolution à étudier non seulement la langue écrite, mais aussi l'usage oral, considéré traditionnellement comme le plus susceptible d'accueillir des formes fautives, vu que la norme tend à s'identifier au français écrit: Turenne s'interroge sur «la qualité actuelle de notre langue parlée et écrite» (*Tu*, «Avant-propos», 9); Dagenais se propose d'étudier «les défauts plus ou moins graves du langage parlé et du langage écrit» (*Da*, «Avant-propos», VIII); Dulong présente son ouvrage comme une «modeste contribution à l'amélioration de notre français parlé et écrit» (*Du*, «Avant-

⁹ Les citations des articles des répertoires analysés maintiennent les choix typographiques originaux, à l'exception de la mise en page.

propos», VII). Quant à Barbeau, sans faire appel à cette opposition diamétrale, il évoque d'une manière plus spécifique la question des écarts phonétiques; ceux-ci ne sont pas à envisager, de son point de vue, comme des impropriétés à corriger, mais plutôt comme des déformations qui s'avèrent des marqueurs diastriques:

Un mot mal prononcé n'est qu'un accident de forme. Un mot substitué à un autre, confondu avec un autre, par analogie ou par ignorance, est, faute bien plus grave, un détournement de sens. [...] Au contraire des déformations qui, elles, sont presque toujours attribuables à un manque d'instruction et, en conséquence, situent à leur niveau ceux qui les commettent, les impropriétés ne se limitent pas à une classe, à une catégorie d'individus. Elles s'étendent à toutes les catégories sociales. (*Ba*, «Impropriétés», 163)

Sans doute en considération de cette attention pour la dimension orale et parfois, plus précisément, pour la composante phonétique, ces répertoires, bien qu'intéressés premièrement à l'aspect lexical, intègrent dans une certaine mesure des informations qui attestent des particularités phonétiques et phonologiques du français québécois. Les modalités d'introduction de ces données sont essentiellement trois:

1. introduction d'articles spécifiquement consacrés à des questions phonétiques;
2. emploi de commentaires normatifs;
3. simple inclusion dans la nomenclature de prononciations fautives représentées par une transcription alphabétique de l'usage à corriger.

1. La première modalité est utilisée uniquement par Gérard Dagenais. Son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* est en effet conçu pour accueillir des corrections qui concernent toutes les composantes de la langue et non seulement le lexique. Deux articles en particulier abordent des questions phonétiques, l'un plus précisément consacré aux particularismes canadiens («accent»), l'autre visant à examiner le problème du contact avec d'autres idiomes («mots étrangers (prononciation des)»).

Dans l'article «accent» Dagenais admet qu'«il existe plusieurs accents au Canada comme en France» et que «cela ne présente pas de difficultés», mais il tient d'autre part à souligner que «l'important, c'est la qualité essentielle des sons eux-mêmes, c'est-à-dire, en somme, la prononciation correcte des voyelles et des consonnes, l'articulation»; les exemples qu'il cite pour illustrer ce principe montrent sa détermination à proscrire les particularismes canadiens, notamment les variantes ouvertes des voyelles fermées et la réalisation vélari-sée de A: «L'important c'est de dire *lune* et non [LEUNE], *minute* et non [ME-NUTE], *papa*, et non [POHPOH] ou [POHPA]» (*Da*, 7).

Le long article «mots étrangers (prononciation des)» (*Da*, 430-433) analyse essentiellement les principales difficultés soulevées par la prononciation des mots d'origine anglaise. Dagenais se soucie avant tout d'établir un principe de base – répété plusieurs fois dans cet article et ailleurs dans son *Dictionnaire* – selon lequel «on ne peut parler deux langues en même temps» (*Da*, 431 et *passim*). Il s'ensuit que les anglicismes et les mots anglais doivent être francisés dans leur prononciation:

Les anglophones prononcent naturellement à l'anglaise les mots qu'ils empruntent au français et les francophones doivent de même prononcer à la française les mots qu'ils empruntent à l'anglais. (*Da*, 431)

Dagenais illustre ensuite quelques règles pour la francisation de consonnes, voyelles et diphtongues, en prêtant attention surtout aux difficultés les plus fréquentes; il conclut par une mise en garde qui s'adresse aux francophones bilingues, plus enclins à enfreindre la règle de la francisation:

La conclusion à tirer pour les Canadiens d'origine française, qui connaissent bien la prononciation anglaise, est qu'ils doivent exercer sur leur langage une surveillance attentive afin de ne pas céder à la tentation de prononcer à l'anglaise les mots français empruntés à l'anglais. (*Da*, 432)

D'autres principes généraux sur la prononciation sont formulés plus synthétiquement dans les articles «anglicisme», «archaïsme» et «canadianisme», qui révèlent le point de vue de Dagenais sur ces particularités. Le lexicographe insiste encore une fois sur la nécessité de «prononcer à la française» non seulement les mots d'emprunt, mais aussi «les noms anglais de choses, de personnes et de lieux» (*s.v.* «anglicisme», *Da*, 38); il proscriit en outre le maintien des prononciations anciennes – notamment la réalisation [we] du graphème *oi* (*s.v.* «archaïsme», *Da*, 54) – et plus en général toutes les «fautes [...] de prononciation» qui pourraient être considérées comme spécifiques «à la façon de s'exprimer d'un certain nombre de Canadiens francophones» (*s.v.* «canadianisme», *Da*, 129), puisque les admettre «reviendrait à affirmer que les Canadiens dits français ne sont pas des francophones» (*Ibidem*).

Il faut finalement mentionner la longue remarque concernant la prononciation du suffixe *-ing*, que Dagenais a introduite dans l'article «camping». Le lexicographe tient essentiellement à contester la conviction selon laquelle, suite à l'adoption d'un grand nombre de mots se terminant par *-ing*, la langue française aurait intégré un nouveau phonème consonantique; il compare le cas de la terminaison *-ing* à la diffusion de la lettre *w*:

Depuis le début du siècle, le français a emprunté à l'anglais un bon nombre de mots se terminant [...] par *ing*. Certains auteurs y ont vu l'introduction d'un nouveau phonème. Il n'en est rien. Il y a une analogie très nette entre ce qui

s'est produit au moment de l'adoption de la vingt-troisième lettre de l'alphabet, *w*, et la manière dont la finale *ing* a été assimilée. Comme la lettre *u*, la finale *ing* est un élément d'importation. La lettre *w* n'a pas apporté au français un nouveau son: elle se prononce *v* ou *ou* selon, de façon générale, qu'elle se trouve dans des mots empruntés à l'allemand ou à l'anglais. Comme il y a eu flottement au début sur la prononciation du *w* (on dit *vagon* et *ouisky*, deux mots empruntés à l'anglais), il y en a eu sur celle de la finale *ing* (on dit *chan-poin* et non *chan-po-igne*). (*Da*, 127)

Aussi, dans l'indication de prononciation concernant le mot *camping*, prescrit-il l'assimilation du graphème *ng* à la consonne [ŋ] et insiste en outre sur la nécessité d'éviter la dénasalisation de la voyelle correspondante au graphème *am*:

Le mot **camping** est français. Il faut le prononcer comme un mot français: *cam* comme dans *campagne* et *pigne* comme dans *trépigne*. Le *m* n'est pas sonore comme s'il était suivi d'un *e* muet: [CAME]. Prononcer [CAME-PIGNE], c'est dire le mot anglais, non le mot français. On ne parle pas deux langues en même temps. (*Da*, 126)

2. La deuxième modalité utilisée pour signaler les indications de prononciation comporte l'introduction d'un commentaire normatif, cette composante facultative de l'article de dictionnaire monolingue qui correspond, d'après la définition de Michel Glatigny, à «tout énoncé prédicatif qui formule explicitement des indications plus ou moins impératives concernant la forme ou l'emploi d'une entrée ou sous-entrée» (Glatigny, 1989-1991, 700). Trois des lexicographes étudiés ici ont recours à ce procédé: Turenne, Barbeau et Dagenais¹⁰.

Le premier se sert de l'abréviation «pron» (prononcer), suivie de la transcription alphabétique de la prononciation recommandée, afin de prescrire la forme orale correcte de certains mots. Cette indication accompagne le plus souvent les équivalents, étant donné que la nomenclature de cet ouvrage n'enregistre que des unités lexicales condamnées, dont l'emploi est donc interdit; dans trois cas cependant l'équivalent est remplacé par un commentaire normatif, ce qui indique que la rectification concerne uniquement la prononciation:

Tender – (**pron. tandèr**) (*Tu*, 25)

Wagon – (**pron. vagon**) (*Tu*, 25)

Fouet – (**pron. fouè**) (*Tu*, 80)

¹⁰ Dans le dictionnaire de Gaston Dulong un seul mot est accompagné d'un commentaire normatif, l'anglicisme «cenne», pour lequel le lexicographe recommande de «prononcer sè-n-t» (*Du*, 71).

Les prononciations recommandées intéressent souvent des mots d'origine étrangère, que l'auteur exhorte à franciser. Il s'agit pour la plupart d'anglicismes, mais aussi de quelques emprunts à d'autres langues, qui risquent sans doute d'être assimilés au code phonétique anglais:

Choke – **étrangleur, starter (pron. startèr)** (*Tu*, 18)

Donner du copiage – **donner un pensum (pron. pinsom)** (*Tu*, 28)

Interview – **entrevue, entretien; interview (f.) (radio, télévision) (pron. in-tèrviou)** (*Tu*, 68)

Jack – **cric (pron. cri)** (*Tu*, 19)

Nickeul – **nickel (pron. nikèl)** (*Tu*, 81)

Réle – **rail (pron. raille)** (*Tu*, 25)

Révolueur – **revolver (pron. révolvèr)** (*Tu*, 82)

Shampoo – **shampoing (pron. champouin)** (*Tu*, 26)

Sherry – **xérès (pron. kérés)** (*Tu*, 71)

Ticket – **billet; ticket (autobus urbain) (pron. tikè)** (*Tu*, 40)

Tivi – **la T.V. (pron. tévé), la télé** (*Tu*, 83)

Vòlt – **volt (pron. volte)** (*Tu*, 83)

Zou – **zoo (pron. zo)** (*Tu*, 83)

Les commentaires normatifs accompagnent aussi quelques mots français, pour lesquels Turenne met en relief des difficultés spécifiques (le *h* dit aspiré et le hiatus dans le verbe *haïr*) ou des particularités propres au français québécois (la prononciation de quelques voyelles et des consonnes finales):

Agronôme – **agronome (pron. agronomme)** (*Tu*, 78)

Ârt – **art (pron. ar et non or)** (*Tu*, 78)

Fosset – **fossé (pron. fosé)** (*Tu*, 29)

Je l'haïs – **je le hais (pron. è)** (*Tu*, 87)

Papier mât (photographie) – **papier mat (pron. matte)** (*Tu*, 61)

Ton (insecte) – **taon (pron. tan)** (*Tu*, 83)

Les commentaires de Victor Barbeau sont rarement à visée normative. Il s'agit essentiellement de remarques de type descriptif – introduites par les formules *Se dit / On dit aussi, Se prononce aussi* – qui ne visent pas à rétablir une prononciation correcte mais se limitent à signaler les variantes en usage au Cana-

da pour des mots répertoriés uniquement en fonction de leur intérêt lexical en tant qu'archaïsmes, anglicismes /américanismes, canadianismes.

Aucune prescription de prononciation n'est prévue pour les emprunts à l'anglo-américain. Dans cette section on ne relève qu'une variante (*pidigri/pénigri*¹¹) et une indication normative portant sur l'équivalent français plutôt que sur le mot emprunté:

PANETRÉ (Pantry) – n.f. **Paneterie.**

Se prononce pann-te-ri et désigne le lieu où l'on garde le pain. (*Ba*, 89)

La seule exception est le mot *cent* – qui ne figure toutefois pas dans le «fonds anglo-saxon» et apparaît en revanche parmi les «canadianismes» – pour lequel Barbeau tient à recommander – contrairement à Dulong (cf. *supra*, note 10) – la prononciation *cenne*:

CENNE – n.f. **Cent**

[...] S'écrit cent mais se prononce cenne. (*Ba*, 191)

Les variantes phonétiques signalées dans les autres sections intéressent essentiellement les mots appartenant au «fonds canadien» et au «fonds français» (archaïsmes), pour lesquels Barbeau constate l'alternance de phonèmes vocaliques et consonantiques, ou le maintien de prononciations anciennes. En voici quelques exemples:

CHAMPLURE – n.f. **Robinet**

Altération de **chantepleure.**

Se prononce aussi *champleure*. (*Ba*, 36)

CHANTEPLURE – n.f. **Robinet**

[...] Se prononce *champleure* ou *champlure*. (*Ibidem*)

FROID – n.m.

[...] *Frette comme en hiver* (prononciation du 17^e siècle). (*Ba*, 47)

QUELQU'UN, UN – n.m. **Une personne**

[...] Se prononce *kékun*. Dialectal. (*Ba*, 59)

CAVAGNER – v.tr. **Abîmer – Gâter**

[...] Se prononce aussi: *gavagner*. (*Ba*, 190)

Le commentaire normatif est utilisé plus systématiquement par Gérard Dagenais, qui enrichit souvent ses articles de remarques concernant la prononciation, afin de renseigner sur l'usage considéré comme correct. Ces indications sont formulées sur le ton de l'obligation, en particulier à travers l'em-

¹¹ À l'entrée «pidigri» (de l'anglais pedigree), Barbeau signale curieusement que le mot «se prononce aussi pénigri» (*Ba*, 89).

ploi de l'infinifit *prononcer / ne pas prononcer*, de la forme pronominale *se prononce / ne se prononce pas*, ou bien de formules prescrivant l'usage normatif, comme *se garder de prononcer / de dire, il faut prononcer / dire*. Il est intéressant d'observer que les prescriptions de prononciation sont généralement accompagnées d'exemples pour permettre au lecteur de mieux interpréter les sons qu'il s'agit de produire:

Le français a emprunté à l'anglais le mot pluriel **chips** (ne pas prononcer à l'anglaise, comme s'il y avait un *t* avant les consonnes *ch*, mais dire *chip* comme la première syllabe de *chipier*) (s.v. «patate», *Da*, 476)

Se garder de prononcer ce mot [referendum] à l'anglaise. L'avant-dernière syllabe ne se prononce pas *ren* (*n* sonore), comme dans *renne* [...], mais *rin* (et non *ran*), comme dans *rincer*. La dernière syllabe se prononce *dom* (*m* sonore), comme dans *dommage*.» (s.v. «referendum», *Da*, 537)

Le *p* des mots **sculpté, sculpter, sculpteur, sculptural** et **sculpture** ne se prononce pas. Il faut dire *scul-té, scul-teur, scul-tural* et *scul-ture* et non [SCUL-PTÉ], etc. (s.v. «sculpture», *Da*, 561)

Dagenais tient souvent à souligner, dans ses commentaires, si la faute en question est un barbarisme, un anglicisme ou un archaïsme:

Se garder de commettre les barbarismes d'orthographe et de prononciation [ENRÉGISTRER] et [ENRÉGISTREMENT]. Les mots **enregistrer** et **enregistrement** s'écrivent sans accent aigu et leur deuxième syllabe se prononce *re* (s.v. «enregistrement, enregistrer», *Da*, 281);

c'est un anglicisme que l'on commet au Canada quand on y dit [CAN-TA-LOUPE] au lieu de *can-ta-lou* (s.v. «cantaloup», *Da*, 133);

Si c'est un archaïsme de prononcer le mot **bran** [BRIN], comme faisaient les premiers Français venus de la vallée de la Loire en Nouvelle-France, c'est un barbarisme de l'écrire en substituant un *i* au *a*. Il faut dire et écrire **bran** de scie, non [BRIN] de scie (s.v. «bran», *Da*, 105);

Pour les rares faits de prononciation acceptés, le commentaire correspond à un jugement positif ou à la simple constatation de l'existence de variantes:

Les prononciations *gré-si* et *gré-sil* sont actuellement correctes, mais il semble bien que cette dernière l'emportera (s.v. «grésil», *Da*, 344)

On dit aussi *furlouche, furlouche* et *furlouche* (s.v. «furlouche»¹², *Da*, 306)

3. À côté de ces modalités explicites d'introduction des prescriptions sur la prononciation, il est possible de relever des informations supplémentaires

¹² Dagenais utilise les guillemets pour signaler que l'entrée correspond à "un mot qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires du français actuel" (*Da*, XIV).

d'une façon indirecte, à travers l'analyse des nomenclatures. Il arrive en effet que le lexicographe ait recours à des mots-vedettes à graphie anormative pour répertorier des mots qui doivent être corrigés uniquement dans la prononciation. Cette stratégie, rejetée par Dagenais¹³, est exploitée en particulier par Augustin Turenne et, en proportion plus limitée, par Barbeau et Dulong.

Turenne s'en sert surtout pour redresser les prononciations marquées par des traits phonétiques québécois, intégrées en particulier dans la deuxième partie de son *Petit dictionnaire*, consacrée aux unités lexicales «erronnées» ou «à corriger». La quantité de mots ainsi rectifiés étant considérable, nous nous limitons à récapituler les traits évoqués plus fréquemment¹⁴: l'ouverture de E en A en syllabe fermée par R (*aparçu* pour *aperçu*, *harbe* pour *herbe*, etc.), la réalisation du timbre fermée de E au lieu de E ouvert (*bière* pour *bière*, *rivière* pour *rivière*, etc.), l'ouverture de /i/ en /e/ (*crétique* pour *critique*, *ménuit* pour *minuit*, etc.), les phénomènes de labialisation/délabialisation de voyelles (*beton* pour *béton*, *pésant* pour *pesant*, etc.), la réduction des séquences consonantiques finales avec R (*arbe* pour *arbre*, *maigue* pour *maigre*, etc.), la réalisation des consonnes finales muettes (*boutte* pour *bout*, *litte* pour *lit*, etc.), la permutation des consonnes sourdes et sonores (*fatigue* pour *fatigue*, *revange* pour *revanche*); Turenne corrige également les prononciations archaïques, notamment pour le graphème *oi* (*fouère* pour *foire*, *souef* pour *soif*, etc.).

Victor Barbeau ne se sert pas systématiquement de cette modalité, de telle sorte que les entrées enregistrées pour signaler une variante phonétique sont rares et ne contribuent aucunement à faire ressortir des phénomènes récurrents; il s'agit de cinq mots inclus dans le «fonds français» et de deux mots relevés dans le «fonds canadien»:

fonds français:

ARCAJOU – n.m. Acajou [...] (Ba, 27)

BOUROUETTE – n.f. **Brouette**

Forme primitive du mot (Ba, 33)

DRET – adj. **Droit** [...]

Forme vieillie (Littré). Employé par La Varende. (Ba, 43)

¹³ Comme on vient de le constater (ci-dessus, note 12), dans le *Dictionnaire* de Dagenais, les mots-vedettes représentés par des mots qui ne correspondent pas au français standard sont mis en relief par l'emploi des guillemets; aucun de ces mots ne semble avoir été répertorié pour des questions exclusivement phonétiques. Quand des formes à graphie fautive sont utilisées dans les articles, elles sont signalées par l'emploi des petites majuscules et des crochets (*Da*, XIV-XV).

¹⁴ Les exemples cités ci-dessous sont tirés de la section "Noms et adjectifs erronés" (Tu, 78-83).

GRICHER – v. intr. **Grincer** – **Crisser** [...] (*Ba*, 48)

MINGRELET – n.m. [*sic*] **Maigrelet** [...] (*Ba*, 53)

fonds canadien:

BLUET – n.m. **Bleuet** – **Myrtille** [...] (*Ba*, 167)

MARCHANDEUX – n.m. & adj. **Marchandeur** [...] (*Ba*, 212)

Gaston Dulong ne prête pas une attention spécifique aux problèmes de prononciation et n'introduit en effet aucune remarque ni prescription explicite à ce propos dans son *Dictionnaire correctif*. La nomenclature de son ouvrage inclut cependant bon nombre d'entrées amendées en fonction de leur prononciation, parmi lesquelles on retrouve des réductions typiques de la langue parlée ou du niveau de langue populaire: *ben* et *bin* (pour *bien*), *betôt* (pour *bientôt*), *bibite* (pour *bébite* «insecte»), *chus, j'sus* (pour *je suis*), *ded'l deud* (pour *de qui, de quoi, de là, de chez, de cela, de loin*), *i ly* (pour *il(s)*), *y* (pour *lui*). La plupart des rectifications de prononciation figurant dans la nomenclature visent de toute façon des particularités locales, qui coïncident souvent avec les traits phonétiques corrigés par Turenne, bien que représentés par une quantité plus limitée de mots-vedettes: l'ouverture de E en A en syllabe fermée par R (*arbe* pour *herbe*, *tournavis* pour *tournevis*), la labialisation de voyelles (*bédeau* pour *bedeau*), la réalisation des consonnes finales muettes (*plat', fardé*), la permutation des consonnes sourdes et sonores (*fatiquelfatiquélse fatiquer* pour *fatiguelfatiguélse fatiguer*), le maintien de prononciations dialectales (*siau* pour *seau*). Plus rarement on relève des rectifications qui semblent corriger des anglicismes:

Apricot – **Abricot** (*Du*, 14)

Cenne – Dix **cents** (prononcer *sè-n-t*) (*Du*, 71; cfr. *supra*, note 10)

Pidjama – **Pijama** (*Du*, 201)

4. CONSIDÉRATIONS FINALES

Ces analyses montrent qu'au cours des années 1960 bien des spécificités phonétiques locales sont encore en usage au Québec. À ce propos, le répertoire qui offre la plus grande quantité d'attestations est le *Petit dictionnaire* de Turenne, ce qui s'explique par le fait que ce volume est spécifiquement consacré au parler joul, une variété populaire marquée surtout par des phénomènes phonétiques, comme le souligne Laurent Santerre:

Il me paraît [...] plus précis de restreindre le terme joual à une manière de parler ou de réaliser les surfaces phonétiques [...]. Les particularités des autres plans linguistiques, je les conçois plutôt comme des caractéristiques du dialecte québécois, non du parler joual. (Santerre, 1981, 47)

Face à ces particularismes, les lexicographes expriment généralement des jugements défavorables et réagissent en élaborant des répertoires à orientation nettement corrective; Victor Barbeau se distingue à cet égard puisque, comme nous l'avons déjà observé, à son avis les écarts phonétiques ne doivent pas nécessairement être corrigés; bien qu'inspiré par un souci prescriptif, son répertoire se révèle donc indulgent dans ce domaine.

Il semble par ailleurs que la recevabilité des faits de prononciation soit jugée à cette époque avec une rigueur extraordinaire. Gérard Dagenais – parfois indulgent pour certains emplois du lexique, qu'il admet dans le langage familier et/ou populaire (cfr. *supra*, p. 8) – se montre plus exigeant pour la composante phonétique, à tel point que les particularismes locaux ne sont jugés admissibles dans aucun registre.

Si l'on considère dans l'ensemble les faits phonétiques proscrits dans les ouvrages analysés, il est possible de constater que les initiatives pour le redressement de la prononciation suivent essentiellement trois orientations. On remarque en premier lieu le souci de contraster l'influence de la langue anglaise, qui se traduit dans la recommandation, explicite ou implicite, d'assimiler phonétiquement les emprunts ou d'éviter la production de phonèmes étrangers dans les mots français.

Deuxièmement, on remarque la préoccupation de signaler des difficultés spécifiques de la langue française, évidente surtout dans le *Dictionnaire* de Dagenais, qui met en relief les exceptions dans les correspondances graphème/phonème, attire l'attention sur la prononciation des consonnes finales ou des groupes consonantiques, souligne la nécessité de respecter le degré d'aperture des voyelles à double timbre, etc:

Les petits du **cerf** et ceux du chevreuil s'appellent **faons** (prononcer *fan*). (s.v. «animaux», *Da*, 39)

Ce mot [menthol] se prononce *min-tol*, non [MAN-TOL]. On dit de même *min-to-lé*, non [MAN-TO-LÉ]: *une cigarette min-to-lée*. (s.v. «menthol», *Da*, 421)

Il y a trois principales espèces de **groseilliers** [...] le **groseillier cassis** (prononcer le *s* final). (s.v. «groseille», *Da*, 345)

Deux noms composés commencent par le mot *chef*: **chef-d'oeuvre** et **chef-lieu**. Le premier se prononce *chè-d'oeuvre*, mais la lettre *f* est sonore dans **chef-lieu**. Il ne faut pas dire [CHÈ-LIEU], mais *cheffe-lieu*. (s.v. «chef-lieu», *Da*, 159)

Se garder de prononcer *mé* quand on nomme le cinquième mois de l'année. Le mot **mai** se prononce *mè* comme la première syllabe de *maison*. (s.v. «mai», *Da*, 406)

L'o de la première syllabe de **roder** est ouvert et se prononce comme dans *rogner*, tandis que celui de **rôder** est fermé comme dans *rôle*. Ne pas dire [RAU-DER] *une automobile* au lieu de *ro-der une automobile*.» (s.v. «roder et rôder», *Da*, 550)

Enfin, on constate une évidente détermination à limiter la diffusion des traits phonétiques québécois, qui constituent la typologie d'écarts la plus fréquemment intégrée dans les nomenclatures. Cette condamnation rigoureuse et presque unanime apparaît comme une caractéristique de la production lexicographique des années 1960, une décennie marquée par la querelle du joul, qui inspire sans doute des positions particulièrement prudentes. Si l'on considère la tradition antérieure, on s'aperçoit que les lexicographes canadiens-français n'ont pas été toujours si intransigeants: il suffit de rappeler qu'Oscar Dunn, en 1880, se montrait plus tolérant vers les particularités locales et que, quant aux anglicismes, il tendait plutôt à recommander le respect de la phonétique anglaise:

Job (prononcez *djobbe*). Angl[icisme]. (Dunn, 1976, 106)

Jusse. Prononciation habituelle de *juste*, dans le C[entre] de la Fr[ance]. C'est un homme *jusse*. En Pic[ardie], *Comme de jusse*, pour *Comme de raison*. (*Ibidem*, 107)

T. Au *t* comme au *d* les Canadiens-fr[ançais] donnent un ton sifflant. Nous mettons trois *z* dans *turlututu*. Cet accent n'est pas simplement populaire; il est général dans le pays. (*Ibidem*, 180)

Cinquante ans plus tard, la parution du *Glossaire du français parlé au Canada* montre le remarquable effort descriptif accompli par la Société du parler français au Canada, qui introduit l'alphabet phonétique pour représenter la «prononciation populaire» (Société du parler français au Canada, 1968, XI) de tous les mots répertoriés, en restituant systématiquement les particularismes locaux qui intéressent les systèmes vocalique et consonantique au début du XX^e siècle.

La lexicographie contemporaine s'avère, elle aussi, plus ouverte. Le processus de valorisation de la variété linguistique locale, devenu possible à partir des années 1970, favorise évidemment l'acceptation des écarts de prononciation et permet une description plus cohérente des spécificités phonétiques québécoises. C'est surtout l'équipe du Trésor de la langue française au Québec qui s'est efforcée, pour la réalisation du *Dictionnaire historique du français québécois* (1998), de mieux définir ces particularismes, qui ont été ainsi différenciés en fonction des usages populaire et familier, tout en reconnaissant le caractère désormais généralisé de certains traits.

Le traitement des informations phonétiques se révèle ainsi un facteur intéressant dans l'analyse de la production lexicographique québécoise, dans la mesure où elles permettent de suivre l'évolution des jugements d'accepta-

bilité de la langue orale et d'apprécier, de ce point de vue, la sensibilité des locuteurs vers les particularismes locaux et vers la variation interne du français québécois.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barbeau V. (1970), *Le français du Canada*, Québec, Les Éditions Garneau, [1^{ère} éd. Montréal, Les publications de l'Académie canadienne-française, 1963.
- Blais S. (1998), *Néologie canadienne de Jacques Viger (manuscrits de 1810). Édition avec étude linguistique*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bouchard C. (2002), *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides [1^{ère} éd. 1998].
- Dagenais G. (1967), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec-Montréal, Éditions Pedagogia Inc.
- Dulong G. (1968), *Dictionnaire correctif du français au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Dunn O. (1976), *Glossaire franco-canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, réimpression de l'édition originale de 1880.
- Farina A. (2001), *Dictionnaires de langue française du Canada: lexicographie et société au Québec*, préface de Claude Poirier, Paris, Champion.
- Gendron J.-D. (2007), *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Glatigny M. (1989-1991), Les commentaires normatifs dans le dictionnaire monolingue. In Hausmann F.-J. (ed.), *Dictionnaires: encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin/New York, W. de Gruyter, vol. 1, pp. 700-704.
- Lavoie T. (1995), Le français québécois, in AA.VV., *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, pp. 345-397.
- Maguire T. (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchet et Cie.
- Mercier L. (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Poirier C. (1998), *Dictionnaire historique du français québécois*. Monographies lexicographiques de québécismes, préparé sous la dir. de Claude Poirier par l'Équipe du TLFQ; Québec, Les Presses de l'Université Laval («Trésor de la langue française au Québec»).